



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE

N° 048/2023

**Objet : Travaux d'aménagement complémentaires de sécurité chemin des Mûriers**

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité pour la commune de procéder à des travaux complémentaires d'aménagements de sécurisation du cheminement piétonnier au croisement de la route de Saint-Chef et du chemin des Sablons (fourniture pose de poteaux en bois pour créer une barrière)
- Considérant ce projet pour lequel les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant la proposition de l'entreprise Vivre en bois ;

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Vivre en bois pour l'acquisition de poteaux en bois pour un montant de 1 534.18 € HT soit 1 841.02 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 6 novembre 2023

Le Maire,

Fabien DURAND



\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

